



# BULLETIN STAGIAIRES

- L'affectation
- La formation
- Le SNEP-FSU, ton syndicat
- La formation syndicale



Cher-e collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie de Bordeaux où tu as été affecté(e).

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire et très représentatif dans la profession (27% de syndiqué-es), et ses militants (collègues EPS eux aussi) mettront tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Ce bulletin te donnera les informations nécessaires à ton entrée dans le métier.

Aussi, n'hésite pas à nous contacter pour tout questionnement concernant ton établissement, ta formation ou ta carrière. Notre site internet est aussi un outil précieux ! Tu y trouveras de nombreuses informations locales relatives au métier, sport scolaire, installations, péda, actions, mutations...

Nous t'inviterons à suivre des stages de formation syndicale. Deux d'entre eux sont particulièrement réservés aux stagiaires pour permettre de cerner les enjeux de notre métier pour partir du bon pied...

Nous te souhaitons une bonne et heureuse entrée dans la profession et te disons à très bientôt. D'ici là, bonnes vacances.



**Nathalie LACUEY**

**06 83 16 20 48**

**nath.lacuey33@gmail.com**



**Sandra DUFRAURE**

**06 33 18 62 22**

**sandra.juglin@gmail.com**



# L'AFFECTATION SUR POSTE

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

**La saisie des vœux sur la plateforme académique de recueil des vœux se fera du 8 juillet 2025 à 10h au 9 juillet 2025 à 14h. Le lien de la plateforme sera activé le 8 juillet au matin.**

Les infos et le lien de la plateforme de saisie des vœux sont disponibles sur le site du rectorat par le lien :

<https://www.ac-bordeaux.fr/affectation-stagiaires-2nd-degre-public>

Tu peux également aller sur notre site page spéciale « Stagiaires Bordeaux »

<https://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/category/corpo/stagiaires/>

**Tu devras faire 6 vœux (1er vœu une commune puis les 5 départements de l'Académie classés par ordre de préférence).**

Le barème retenu sera le même que celui pris en compte pour l'affectation dans les académies. Il comprend le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », les bonifications de services antérieurs.

D'autres démarches, pièces à fournir (attestation d'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme, pièces pour prise en charge administrative et financière), inscription INSPE pour les stagiaires mi-temps, ... dans un temps contraint te sont demandées. Suis scrupuleusement les instructions et dates données dans les fiches données par le rectorat (lien ci-dessus).

**Dès que tu connais ton affectation transmise par voie électronique à**

**partir de la date prévisionnelle du 23 juillet 2025, reviens vers nous pour nous la communiquer. Nous pourrons te donner les coordonnées d'un collègue de l'établissement afin de te permettre une prise de contact.**

Depuis 2020, avec la loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019, les commissaires paritaires sont écartés des actes de gestion concernant le mouvement et l'affectation des personnels. Nous dénonçons ce mode de fonctionnement qui remet en cause le dialogue social, la transparence et l'équité dans le traitement des situations, l'administration étant seule décisionnaire.

**Nous t'invitons cependant à nous envoyer la fiche jointe avec tes vœux et barèmes pour connaître ton dossier, te conseiller et pouvoir agir si besoin (éléments non pris en compte au barème par exemple).**



Page spéciale  
« Stagiaires  
Bordeaux »



Rectorat - infos

# LA FORMATION

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue de manière progressive. Il revendique un 1/3 temps devant élèves sur les heures postes du tuteur afin de garantir un véritable temps de formation. La réforme qui amène à affecter une majorité de lauréat-es à temps plein ne peut être compatible avec une entrée progressive dans la profession et une formation exigeante. La logique de récupération de moyens prédomine.

- **Les stagiaires à mi-temps** (7h à 8h EPS + 3h d'AS sur l'année), titulaires d'un MASTER disciplinaire, seront libérés de cours les jeudis et vendredis pour assister aux journées de formation mises en place par l'INSPE.
- **Les stagiaires à temps plein** (titulaires d'un master 2 MEEF, ex-contractuels justifiant d'une expérience professionnelle dans la discipline soit 1 an et demi en équivalent temps plein d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) auront 10 à 12 journées de formation pris sur leur temps de travail. Ce qui est insatisfaisant. La mention d'un diplôme ou le fait d'avoir déjà enseigné ne peuvent pas constituer une formation en soi.
- **Les stagiaires contractuels alternants** : leur mise en place à partir de la rentrée 2021 s'est faite dans le cadre de la réforme de la formation. Ils ont un service de 6 heures devant élèves en pleine

responsabilité sur 2 semestres de leur Master MEEF + 3h d'AS sur un trimestre pour un salaire de 800 € brut par mois. Ils mènent de front un triple projet : enseignement, Master 2, préparation CAPEPS...

**Des journées de pré-rentrée à l'INSPE sont organisées fin août sous format hybride.** L'organisation précise te sera communiquée ultérieurement. Aussi nous te conseillons de consulter régulièrement le site de l'INSPE et du SNEP-FSU Bordeaux.

**Attaché au collectif, au travail en équipe, au partage de ressources, le SNEP-FSU Bordeaux reste à ton écoute et te propose en fonction de tes besoins de :**

- Te rapprocher de **collègues ressources**, ex-formateurs INSPE à Bordeaux :
  - Cindy SOUBRANE : cindy.soubrane@gmail.com Responsable pédagogique de L'INSPE d'Agen
  - Pascal GRASSETIE : pascal.grassetie@free.fr (ex-formateurs INSPE à Bordeaux)
- Suivre **les soirées de l'EPS** du SNEP-FSU (une par mois) proposées en visio le jeudi soir



# ET LE SNEP ?

**Cette année 2025, post-olympique, nous a donné l'occasion de poursuivre notre grande Campagne #EPS2024 pour revendiquer un réel héritage olympique, notamment en matière d'équipements sportifs indispensables pour mettre en place les 4 heures d'EPS pour tous les niveaux de classe et un enseignement de qualité sur tous les territoires.**

Sur tous les champs qui touchent au métier, des militant(e)s du SNEP-FSU œuvrent pour faire avancer l'école, l'EPS et le sport scolaire (formation initiale et continue, équipements, péda, budgets, sport scolaire, etc...), mais aussi la reconnaissance des personnels, le maintien de leur statut (salaires, affectations, déroulé de carrière, enseignant concepteur de son métier, indépendance au service de l'intérêt général, etc...). C'est pourquoi, tu croieras tout au long de ta carrière des collègues du SNEP-FSU.

Les différents changements de la formation des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont dû inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur

discipline au sein du système éducatif. Bien que ces actions aient permis des progrès indéniables, cette bataille n'est jamais gagnée définitivement, les nouveaux programmes lycée, la lutte pour un accès à des installations sportives de qualité, gymnases, piscines..., pour l'augmentation des heures d'enseignement, la baisse des effectifs par classe ..., l'attestent. L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a dû conduire, et le SNEP FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour l'organiser collectivement et le mener.

**C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP FSU sans tarder par la syndicalisation afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, à porter nos propositions et les actions syndicales.**

Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution des problématiques, des chantiers sur le métier ainsi que les productions, mails départementaux et académiques t'informant de l'activité sur la situation locale.



# STAGES DE FORMATION SYNDICALE : UN DROIT !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, la pédagogie et les programmes, les installations sportives, la sécurité et la responsabilité, le mouvement des personnels...

Lors de l'AG de rentrée UNSS, un bulletin spécial stages SNEP FSU sera distribué à toutes et tous les collègues. Il permettra de prendre connaissance de la programmation, d'anticiper le calendrier et d'organiser ses demandes.

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou contractuel dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours. Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Le calendrier des stages 2025-2026 ainsi que le modèle de demande sont mis à jour au fur et à mesure sur notre site : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=44>



## 2 stages sont plus particulièrement investis et organisés pour les stagiaires :

- « **Spécial mutation inter** » pour comprendre et connaître les règles du mouvement des personnels, en novembre 2025
- « **Grand saut** » indispensable pour préparer sereinement son affectation en tant que titulaire en mai 2026.

Nous te tiendrons informé·e par mail en temps voulu.

### Stage mutation inter-académique :

Entrer dans la fonction publique, devenir fonctionnaire, c'est non seulement pouvoir exercer le métier choisi mais aussi être assuré d'avoir un poste correspondant à ses qualifications. En effet, l'administration doit à chaque titulaire un poste comme chaque agent doit contribuer à assurer la continuité du service public d'éducation et l'égalité d'accès des jeunes à l'enseignement sur tout le territoire national.

Participer au mouvement inter-académique est une obligation pour tout fonctionnaire stagiaire, aussi en connaître les règles, les barèmes avec ses bonifications possibles est incontournable.

Pour le SNEP FSU, formuler des vœux en étant accompagné, éclairé, rassuré est essentiel.

Chaque année, il organise un stage mutation inter-académique avec l'objectif :

- d'apporter conseils, expertise à chacun·e dans le respect des règles collectives et
- d'assurer un suivi tout au long des opérations (formulation des vœux, pièces justificatives à fournir, vérification des barèmes, contestation, recours).

**Ce stage a lieu en novembre pendant la période de l'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.**

Une fois les résultats connus, début mars, le SNEP FSU Bordeaux met les collègues stagiaires en relation avec des collègues SNEP FSU de l'académie d'affectation afin d'être accompagné dans la deuxième phase intra-académique.

L'expertise, la solidarité et le collectif guident notre

travail et constituent la boussole du SNEP FSU.

### Stage « Grand Saut »

Une fois les mutations inter-académiques traitées, la plupart des professeurs stagiaires quittent alors leur Région et sont affectés selon leur barème dans les académies. Ce « grand saut » à la fois vers de nouveaux horizons mais aussi dans un métier désormais sous statut de titulaire nécessite d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des établissements, de connaître ses droits, de savoir les points d'appuis. **Le SNEP FSU Bordeaux propose donc ce stage, fin mai, pour outiller les jeunes collègues et faciliter leur prise de fonction sur leur premier poste de titulaire.**

La journée de formation aborde les contacts à réaliser avec l'établissement d'affectation, les démarches à ne pas loucher, les aides financières à solliciter mais aussi le rôle des enseignants au conseil d'administration, le sport scolaire ou encore le droit syndical.

Point fort de la journée, la prise de contact directe avec des collègues de l'académie d'arrivée.

Militant·es du SNEP FSU, ces collègues donnent toutes les informations utiles et nécessaires pour une arrivée confortable. Échanges de coordonnées et discussions en direct permettent d'envisager sereinement cette rentrée un peu particulière !

# AFFECTATION ACADÉMIQUE STAGIAIRES EPS

## ACADÉMIE DE BORDEAUX - RENTRÉE 2025

À retourner à : SNEP-FSU Bordeaux, 138 Rue de Pessac, 33 000 Bordeaux ou par mail à: nath.lacuey33@gmail.com

**CONCOURS OBTENU :** ☐ CAPEPS ☐ AGRÉGATION ☐ EXTERNE ☐ INTERNE ☐ 3E VOIE ☐  
Ancien-ne AED ☐ Ex titulaire de la Fonction publique ☐ Ex contractuel-le ☐

**NOM (de naissance) :** ..... **Prénom :** .....  
**Nom (marital) :** ..... **Sexe :** F ou M **Date de naissance :** .....  
**Adresse personnelle :** .....  
.....  
**Mail :** ..... **Téléphone :** ..... **Syndiqué SNEP-FSU :** OUI ☐ NON ☐

### CLASSEMENT AU CONCOURS

**Vous êtes reçu-e** ..... **sur** .....

**Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10 % des reçus)**

**Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis/10.**

**Entourez le nombre de points correspondant à votre situation :**

|                              |                             |                            |                               |
|------------------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| <b>1er décile 300 points</b> | <b>4e décile 105 points</b> | <b>7e décile 60 points</b> | <b>10e décile 15 points</b>   |
| <b>2e décile 135 points</b>  | <b>5e décile 90 points</b>  | <b>8e décile 45 points</b> | <b>Liste complémentaire 5</b> |
| <b>3e décile 120 points</b>  | <b>6e décile 75 points</b>  | <b>9e décile 30 points</b> | <b>points</b>                 |

### VOEUX D'AFFECTATION (dans l'ordre de la demande officielle)

**1 commune puis 5 départements**

|                |                |
|----------------|----------------|
| <b>1</b> ..... | <b>4</b> ..... |
| <b>2</b> ..... | <b>5</b> ..... |
| <b>3</b> ..... | <b>6</b> ..... |

**Joignez une copie de votre demande sur la plateforme de saisie**

**Travailleur-euse handicapée et bénéficiaire de l'obligation d'emploi : 1000 points**

**Lauréates de l'agrégation : 100 points**

**Ex-titulaire de la FP, Ex-contractuel-le / AED avec une durée d'au moins 1 année scolaire au cours des 2 dernières années : 200 points**

**Lauréates justifiant de services accomplis en qualité d'EAP : 200 points**

### SITUATION FAMILIALE

**Rapprochement de conjoint : 150 points + 75 points (mariage - PACS au plus tard le 30 juin 2025) + 75 points pour les enfants à charge de moins de 18 ans au 1er septembre 2025 ou à naître déclarés au plus tard au 30 juin 2025)**

**Autorité parentale conjointe : 225 points pour 1 enfant puis 75 pts par enfant supplémentaire (critères idem ci-dessus)**

